



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir du site ArianeGroup de Vernon

Question orale n° 440

Texte de la question

M. Timothée Houssin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur l'avenir du site ArianeGroup de Vernon (Eure) dans le cadre de la réorganisation industrielle du programme Ariane 6 décidée lors de la conférence ministérielle de l'Agence spatiale européenne (ESA) en 2019. Cette réorganisation prévoyait le transfert de l'intégration et du test du moteur Vinci de Vernon vers Lampoldshausen, en Allemagne, mesure actée par la signature d'un accord le 24 octobre 2025 entre ArianeGroup France, ArianeGroup Allemagne, le DLR et l'ESA. En contrepartie, il avait été décidé que la production des turbopompes des moteurs Vulcain et Vinci serait transférée d'Italie vers Vernon. Or, alors que le chantier du nouveau site d'intégration allemand est déjà engagé, les contreparties promises à la France tardent à se concrétiser. Les turbopompes à oxygène liquide des moteurs Ariane 6 continuent aujourd'hui d'être produites en Italie par l'entreprise Avio. Le site de Vernon, berceau historique de la propulsion spatiale française et européenne, joue pourtant un rôle essentiel dans la conception et le développement des moteurs cryogéniques, notamment les programmes Vulcain, Prometheus et Maia. Le non-respect du transfert annoncé ferait peser un risque majeur sur la maîtrise industrielle et technologique française dans un domaine stratégique. Il lui demande donc quelles garanties le Gouvernement peut apporter quant à la mise en œuvre effective du transfert des turbopompes vers Vernon et quelles actions il entend engager auprès d'ArianeGroup et de ses partenaires européens pour assurer la préservation des compétences et des emplois français dans la filière de propulsion spatiale.

Texte de la réponse

SITE ARIANEGROUP DE VERNON

Mme la présidente . La parole est à M. Timothée Houssin, pour exposer sa question, no 440, relative au site ArianeGroup de Vernon.

M. Timothée Houssin . Depuis plus de soixante-dix ans, Vernon est le berceau de la propulsion spatiale française. C'est là qu'ont été conçus les premiers moteurs-fusées français, puis les moteurs Viking, Vulcain, Vinci et aujourd'hui Prometheus. Le site abrite également le plus grand centre d'essais européen pour la propulsion cryogénique. La défense de cette continuité historique exceptionnelle implique pour nous un devoir de vigilance concernant l'avenir du site ArianeGroup de Vernon.

Le 24 octobre dernier, ArianeGroup, le Centre allemand pour l'aéronautique et l'astronautique (DLR) et l'Agence spatiale européenne (ESA) ont annoncé la mise en œuvre du transfert des activités d'intégration et d'essai des moteurs de fusée Vinci du site Ariane de Vernon vers l'Allemagne. En parallèle, l'accord de 2019 prévoyait le transfert à Vernon du développement et de la production des turbopompes à oxygène liquide (TPO) des moteurs Vinci et Vulcain, jusqu'ici réalisés en Italie. Selon les informations récemment communiquées par l'industriel, la production des TPO a commencé à Vernon et la qualification complète du nouveau schéma industriel interviendra en 2027, tandis qu'une partie de la fabrication reste transitoirement assurée en Italie.

Si ces annonces constituent une évolution importante, elles s'accompagnent d'une perte majeure pour Vernon :

celle de l'intégration et des essais de réception des moteurs de la fusée Ariane, une activité historique et hautement stratégique. Beaucoup s'inquiètent des effets réels de cette réorganisation. Le site de Vernon y gagnera-t-il réellement en charge de travail et en compétences ? Les nouvelles activités créeront-elles des emplois et de la valeur supplémentaires ? Compenseront-elles les pertes liées au transfert vers l'Allemagne ?

À plus long terme, quels éléments permettent d'assurer que Vernon continuera d'occuper une place centrale au sein d'ArianeGroup, notamment face aux sites allemands et italiens ? Quelles seront les conséquences concrètes, en matière d'emploi, d'activité et de position stratégique, du double mouvement Italie-Vernon et Vernon-Allemagne ? Quelles garanties l'État peut-il apporter quant à la pérennité et au renforcement du pôle d'excellence vernonais ?

Par ailleurs, cette réorganisation intervient dans un contexte plus global, marqué par un renforcement progressif de la position de l'Allemagne au sein des grands programmes européens, comme Airbus. Déjà très puissant, le site allemand de Hambourg a par exemple obtenu ces dernières années un rôle accru dans l'assemblage et la certification de l'Airbus A320neo, au détriment d'une partie des activités françaises. Ce précédent nourrit la crainte légitime qu'un mouvement similaire affecte le programme Ariane au détriment du site historique de Vernon, donc de la France.

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Sébastien Martin, *ministre délégué chargé de l'industrie* . Merci de votre question, monsieur le député. Elle va me permettre de rappeler la façon dont les choses se passent aujourd'hui et l'importance décisive du site de Vernon dans la stratégie européenne et française d'ensemble.

Le transfert de l'activité d'assemblage, d'intégration et de test du moteur Vinci vers l'Allemagne découle du principe de retour géographique de l'ESA – vous l'avez d'ailleurs signalé. Ce mouvement avait été acté dans l'accord de 2016 entre la France, l'Allemagne, l'Italie et l'ESA, puis confirmé par l'addenda du 18 décembre 2024, qui prévoit en contrepartie le transfert vers la France de la production des turbopompes oxygène, aujourd'hui réalisées en Italie.

Conformément aux accords passés entre les industriels et le DLR, ArianeGroup SAS reste l'autorité de conception et d'ingénierie système du moteur Vinci. Cela garantit que les compétences essentielles et la maîtrise technique du moteur restent en France – ce que vous soulignez.

Les deux transferts industriels avancent comme prévu. À Vernon, l'usinage des pièces de turbopompes à oxygène liquide est déjà lancé et l'assemblage des premières turbopompes produites en France débutera en 2026. De son côté, l'Allemagne engagera l'assemblage des premiers moteurs Vinci à Lampoldshausen en 2027, conformément au calendrier d'installation du nouveau site.

Par ailleurs, Vernon verra son activité renforcée grâce à l'intégration des futurs moteurs Prometheus et des lanceurs Maia, ce qui consolidera durablement son rôle central dans la propulsion spatiale européenne – tel était, je crois, le sens de votre question.

Soyez assuré que Roland Lescure et moi-même restons pleinement mobilisés pour veiller au respect des engagements pris et pour garantir la préservation des compétences et des emplois français dans cette filière stratégique.

Mme la présidente . La parole est à M. Timothée Houssin.

M. Timothée Houssin . Merci, monsieur le ministre. Vous nous confirmez quand même le transfert d'une activité des plus stratégiques au profit d'une autre, qui l'est un peu moins. Qui plus est, les projections chiffrées à l'époque de cet accord montrent que la réorganisation visant à améliorer la compétitivité d'Ariane prévoit la suppression d'environ 600 emplois.

Si nous savons qu'un double transfert, de la France vers l'Allemagne et de l'Italie vers la France, doit intervenir,

nous ne disposons d'aucun chiffre permettant de mesurer les conséquences concrètes, en termes d'emplois, pour le site français. Autrement dit, nous ignorons l'impact de ces changements sur les effectifs du site de Vernon, l'activité, parallèle, de la filiale MaiaSpace devant être comptée à part.

Données clés

Auteur : [M. Timothée Houssin](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 440

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2025](#)

Réponse publiée le : 26 novembre 2025, page 10126

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 novembre 2025](#)